

Avenant au

Récapitulatif de Mission

${refrm}

Entre :   
${nomprenometudiant}  
Demeurant au ${adresse}  
partie ci-après désignée par « l’Étudiant » d'une part,

Et :  
Mines Nantes Développement  
Située au 2 rue Alfred Kastler  
44300 Nantes  
partie ci-après dénommée « MiND » et représentée par ${presidentje} d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 -** OBJET DE L’AVENANT

*${causesavenant}${DELETEMODIF}*

Cet Avenant vient donc modifier le Récapitulatif de Mission ${refrm}. ${/DELETEMODIF} ${DELETENEW}

Cet Avenant annule et remplace l’Avenant au Récapitulatif de Mission référencé ${refavenantrmprecedent}. ${/DELETENEW}

**ARTICLE 2 -** MODIFICATIONS

Les alinéas suivant viennent modifier le Récapitulatif de Mission ${refrm} :

**Alinéa 1 : Définition de la Mission**

L’article 1 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« Article 1 : Définition de la mission

Conformément à l’Avant-Projet ${refavantprojet}, la mission de l'Étudiant consiste en ${defmission}.

L'Étudiant s'engage à respecter les termes de l'Avant-Projet ${refavantprojet} la Convention Client ${refconclient} liant MiND et le Client, dont il déclare avoir pris connaissance.

En parallèle, il s’engage à respecter les obligations définies dans la Convention Étudiant ${refconvetudiant}. »

**Alinéa 2 : Délais**

L’article 2 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« Article 2 : Délais

L’Étudiant réalisera sa mission au plus tard pour le ${newdate} soir dans ${nbsemaine} semaines sauf cas de force majeure ou cause externe. »

**Alinéa 3 : Indemnisation**

L’article 3 du Récapitulatif de Mission est annulé et remplacé par :

« Article 3 : Indemnisation

Les parties s’accordent que l’indemnisation versée à l’Étudiant par MiND sera de ${salaire} € bruts (${salairelettre} euros bruts), sur la base de ${nbJEH} Jour[s]-Étude-Homme conformément à la législation en vigueur.

Cette indemnisation est, toutefois, subordonnée à la remise du Rapport Pédagogique à MiND, comme précisé dans l’article 7 du présent Récapitulatif de Mission et sous réserve du paiement effectif de l’étude par le Client. »

**ARTICLE 3 -** AUTRES CLAUSES

Les parties conviennent que les autres clauses du Récapitulatif de Mission ${refrm} restent et demeurent inchangées.

**ARTICLE 4 -** PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

Le présent Avenant prendra effet à compter de la signature des parties en présence.

Document comportant ${nbpages} pages,

Fait en deux (2) exemplaires à Nantes, le ${date}.

Pour MiND  
*Cachet de MiND*

${presidentje}

Président de MiND

Pour ${nomprenometudiant}